

MAIRIE DE CHATENROY 77167

Effectif légal du Conseil	11
Membres en exercice	11
Majorité absolue	6

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02 avril 2014

Mercredi 9 avril 2014
20h00

Date d'affichage
11 avril 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Châtenoy, sous la Présidence de Denis CELADON, Maire, le Mercredi 9 avril 2014 à 20h00.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait ajouter les points suivants à l'ordre du jour:

- *Indemnité de Conseil du Receveur Municipal*

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette modification apportée à l'ordre du jour.

PRESENTS : *Monsieur Denis CELADON, Madame Évelyne BEAUVAIS, Madame Laurence PICOT, Monsieur Patrick VALEUR, Monsieur Jean-Claude BORLETEAU, Monsieur Éric MORVAN, Madame Claudine CHATEIGNER, Monsieur Simon THIERRY*

EXCUSES :

ABSENTS : *Madame Isabelle BILAND-PERENNES*

POUVOIRS : *Madame Magalie PANNESSE à Madame Laurence PICOT*
Monsieur Paul EMARD à Monsieur Denis CELADON

SECRETAIRE

DE SEANCE : *Monsieur Jean-Claude BORLETEAU*

1°) Approbation du PV du 28 mars 2014

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2014 est approuvé et signé par tous les membres présents.

2°) Vote du compte de gestion et administratif 2013

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS, 1^{ère} adjointe. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 696.51		108 384.22		137 080.73
Opérations exercice	143 837.68	85 589.64	88 490.61	90 929.54	232 328.29	176 519.18
Total	143 837.68	114 286.15	88 490.61	199 313.76	232 328.29	313 599.91
Résultat de clôture	29 551.53			110 823.15		81 271.62
Restes à réaliser	65 000.00	17 062.08			65 000.00	17 062.08
Total cumulé	94 551.53	17 062.08		110 823.15	65 000.00	98 333.70
Résultat définitif	77 489.45			110 823.15		33 333.70

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2013 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur Brégère-Maillet, receveur municipal.

3°) Affectation de résultat

Vu les résultats de clôture du budget communal à la fin de l'année 2013

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat et couvrir obligatoirement le déficit de la section d'investissement ,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	108384.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	76000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2438.93
Résultat cumulé au 31/12/2013	110823.15
A.EXCEDENT AU 31/12/2013	110823.15
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	77489.45
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	33333.70
B.DEFICIT AU 31/12/2013	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4°) Proposition du taux des 3 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2014 des taxes d'habitation et foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur sa proposition suite à la réunion de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation	4.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,51%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27,83%

5°) Subventions 2014

Le Conseil Municipal décide de réduire le nombre de subventions habituelles et décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2014 :

- Caisse des Ecoles Aufferville	55 €uros
- Caisse des Ecoles Bougligny	55 €uros
- Coopérative Ecole de Chevrainvilliers	55 €uros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6573 du budget primitif 2014.

6°) Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2014.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2014 comme suit :

- section de fonctionnement	127 693,53 €uros
- section d'investissement	108 551,53 €uros

7°) Indemnité de conseil au receveur municipal

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des Services extérieurs du Trésor. En application de son article 3, cette indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Municipal décide :

- d'allouer à Monsieur BREGERE-MAILLET, Trésorier Principal, Receveur Municipal, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pendant toute la durée de sa gestion.

Informations diverses

- Madame BEAUVAIS informe le Conseil Municipal qu'elle souhaiterait intégrer le CCAS. Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal ;
- Une personne a été engagée 2 jours pour l'entretien de la commune (par l'intermédiaire de l'ODE de Nemours). Suite à ces 2 jours Monsieur le Maire, Madame BEAUVAIS et Monsieur VALEUR (ces derniers ayant encadré cet agent), proposent, si il est éligible, de le recruter par le biais d'un contrat emploi d'avenir ;
- des réunions publiques concernant la réhabilitation des assainissements non conformes vont être organisées les 7 et 14 mai à 20h00 dans les communes d'Ormesson et Châtenoy par le SPANC du Parc Naturel Régional du Gatinais français (regroupement des

communes de Châtenoy , Chevrainvilliers et Ormesson). Une invitation sera distribuée dans les prochains jours ;

- Communauté de communes du Pays de Nemours : le vote pour l'élection du Président et des Vice-Présidents aura lieu le 10 avril.
- Le bail avec l'entreprise qui souhaite s'installer au 1 rue Grande est sur le point d'être finaliser

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Châtenoy, le 11 avril 2014
Le Maire,
Denis CELADON

